

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FDS 999 2800-FRA_09-2010

Révision N°2 Date: 06/09/2010

FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

Préparé conformément à l'annexe II de la 1907/2006/CE du règlement REACH

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

Préparation:

Nom: SOLUTION REDUX Code produit: 999 2800

L'utilisation normale: Liquide évaporateur pour la réduction de la température de la flamme lors

de la combustion d'un mélange de gaz hydrogène et oxygène

Société / Entreprise:

Raison Sociale: Cookson CLAL

Adresse: 58 rue Beaubourg 75003 Paris

Téléphone: 01 48 24 76 80 / Fax: 01 48 24 75 75

E-mail: qualite@cookson-clal.com

Téléphone Emmergency:

INRS / ORFILA - 00 33 0 1 45 42 59 59 - http: \\ www.centres-antipoison.net

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

2.1. Substances

CAS No 67-63-0 propane-2-ol

EC No 200-661-7

Index No 603-117-00-0

REACH numéro d'enregistrement 01-2119457558-25

2.2. Mélanges

non applicable

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

3.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

F; R11

Xi; R36

R67

Phrases R

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

Classes de risques et catégories des risques / Consignes en cas de danger / Méthode de classification

Flam. Liq. 2 / H225 / -

Eye Irrit. 2 / H319 / -

STOT SE 3 / H336 / -

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FDS 999 2800-FRA_09-2010

Consignes en cas de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Indications complémentaires

Matière de liste (de l'ordonnance CE n° 1272/2008, annexe VI, partie 3).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS02 GHS07

Consignes en cas de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes de sécurité :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P331 NE PAS faire vomir.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

propane-2-ol

3.3. Autres dangers

Acute Tox. 5 (oral) H303: Peut être nocif en cas d→ ingestion.

! Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

4 - PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FDS 999 2800-FRA_09-2010

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

! Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

engourdissement

vertiges

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Risque des aspirations du poumon.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

! Remarques s'adressant au médecin / traitement

Aucune autre information disponible.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d→ urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Surveiller la présence du gaz au niveau du sol (gaz plus lourd que l'air) et aussi dans la direction du vent.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FDS 999 2800-FRA_09-2010

6.2. Précautions pour la protection de l→ environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. Kieselguhr).

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Le produit est facilement inflammable.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d→ un stockage sûr, y compris d→ éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Le produit est hygroscopique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FDS 999 2800-FRA_09-2010

Stabilité au stockage

durée de stockage jusqu'à 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

! Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

aucune autre

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No / Désignation / Type / [mg/m3] / [ppm] / Remarque

67-63-0 / Alcool isopropylique / VLCT, 8 heures Court terme / 980 / 400 / TMP No. 84- FT No. 66

Remarques complémentaires

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Ventilation technique en cas d'exposition continue.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat

liquide

Couleur

incolore, limpide

Odeur

odeur d'alcool

! Seuil olfactif

2,5 - 490 mg/m3

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH à la livraison : non applicable

point d'ébullition : 82 °C Point de fusion : -88 °C

Point d'éclair : 12 °C closed cup

Inflammation à l'état solide : non applicable Inflammation à l'état gazeux : non applicable

Température d'inflammation : 425 °C

Auto-inflammation: aucune

Limite inférieure d'explosibilité : 2 Vol-% Limite supérieure d'explosibilité : ca. 12 Vol-%

Pression de vapeur : ca. 42 hPa - 20 °C Densité relative : 0,785 g/cm3 - 20 °C

Densité de vapeur : 2,07

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FDS 999 2800-FRA_09-2010

Solubilité dans l'eau : miscible en toutes proportions

Coefficient de répartion n-Octanol/eau (log Kow) : 0,05 - 20 °C

Viscosité (dynamique) : 2,43 mPa*s - 20 °C

Teneur du solvant : 100 %

! Vitesse d'évaporation 1,5 (ASTM D3539).

Propriétés comburantes : aucune

! Propriétés explosives

Non classé comme explosif. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

9.2. Autres informations

Produit hygroscopique.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

10.4. Conditions à éviter

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, s'il est utilisé conformément aux prescriptions (combustion).

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation:

TYPE / Valeur-Evaluation / Espèces / Méthode / Remarque

DL50 aiguë par ingestion / 4396 - 5500 mg/kg / rat / .. /IUCLID

DL50 aiguë par contact avec la peau / 12800 mg/kg / lapin / .. / IUCLID

CL50 aiguë par inhalation / 72,6 mg/l (4 h) / rat / .. / IUCLID

Irritation de la peau / Non irritant. / .. / .. / IUCLID

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



FDS 999 2800-FRA_09-2010

Irritation des yeux / Irritant. / .. / .. / IUCLID

Sensibilisation de la peau / non sensibilisant / Cochon d'Inde / .. / IUCLID

Contrôles toxicologiques (informations diverses):

Pas d'indication expérimentale disponible sur la génotoxicité in vitro (test d'Ames : négatif) (IUCLID).

Pas d'indication expérimentale disponible sur la génotoxicité in vivo (test du micronoyau : négatif) (IUCLID).

Pas d'indication d'ordre expérimental se rapportant à un possible effet nocif pour la fécondité humaine (IUCLID).

D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction (IUCLID).

Pas d'indication expérimentale disponible sur l'effet cancérogène (IUCLID).

Constatations empiriques:

peut être absorbé par la peau dessèche la peau

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement :

Valeur Espèces Méthode Evaluation

Poisson / CL 50 8970 mg/l (48 h) / Leuciscus idus / IUCLID

Daphnie / CE 50 13299 mg/l (48 h) / Daphnia magna / IUCLID

Algues / CE 50 > 1000 mg/l (72 h) / Desmodesmus subspicatus / IUCLID

Bactéries / CE 0 1050 mg/l (16 h) / Pseudomonas putida / IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégrabilité 95 % (21 d) / OCDE 301 E / Facilement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

propane-2-ol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,05).

12.4. Mobilité dans le sol

propane-2-ol: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information signifiante disponible.

Remarques diverses relatives à l'environnement :

TYPE / Valeur / Méthode / Remarque

DCO / 2,4 gO2/g / calculé / ..

Valeur AOX D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Remarques générales :

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FDS 999 2800-FRA_09-2010

Code déchets Nom du déchet

14 06 03* autres solvants et mélanges de solvants

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la

directive 91/689/CEE. relative aux dèchets dangereux

! Recommandations relatives au produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

Recyclage du produit possible.

Incinérer dans des installations appropriées. Tenir compte de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié,

ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé l'eau.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1219 ISOPROPANOL, 3, II, (D/E)

Transport maritime IMDG

UN 1219 ISOPROPANOL, 3, II

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1219 ISOPROPANOL, 3, II

Précautions particulières à prendre par l→ utilisateur

aucune

Transport en vrac conformément à l→ annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non signifiante

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

d→ environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV (composants organiques volatils): 100 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

propane-2-ol: Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

16 - AUTRES INFORMATIONS.

! Informations diverses

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FDS 999 2800-FRA_09-2010